



Syndicat des
Employés de la
Société Immobilière du
Québec

COMMUNIQUÉ SPÉCIAL

Québec, le 12 février 2009

Au mois de juillet dernier, nous vous informions que le Syndicat canadien de la fonction publique étudiait la possibilité d'aller à la Cour supérieure (chambre civile), suite à l'appel de la plainte selon l'article 15 du Code du travail (congédié dans l'exercice de ses fonctions), pour le dossier devant la Commission des relations de travail de Denis Petitclerc. Après étude, une requête a été déposée le 30 juillet 2009.

Le 2 février 2009 a donc eu lieu à la Cour supérieure l'audition devant l'honorable Michel Caron. Dès que la décision sera rendue, nous vous la communiquerons.

VOTRE EXÉCUTIF

André Bleau
Serge Genest
Denis Petitclerc
Jacques Thériault
Michèle Vézina